

FORFAIT MIXTE ACTIF
CHOIX N°4

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre

- a) **7 nuits** en forfait hôtel, camping, gîte, chambre d'hôte, maison familiale, agence, professionnel du tourisme, catalogue autre que ceux du C.E.
- b) **1 semaine** par les catalogues proposés par le C.E. suivant le barème sur imposition

NOM : PRENOM : MATRICULE :

ADRESSE :

PERSONNES PARTICIPANT AUX VACANCES

NOM	Prénom	Age

Pour les enfants âgés de (16 A 21 ANS) JOINDRE UN CERTIFICAT DE SCOLARITE

DATE D'ARRIVEE	DATE DE DEPART	Nbre de nuitée	Nbre de personne

MAXIMUM 7 NUITEES
 Joindre toutes les factures

ATTENTION : La commission des loisirs et le C.E. vous invitent à lire et à respecter le règlement figurant au verso de cet imprimé. **BONNES VACANCES**

SIGNATURE DU LOCATAIRE

Mr ou Mme	CERTIFIE
AVOIR RECU LA SOMME DE € EN ESPECES	
Le / /	Signature du salarié



COMITÉ D'ÉTABLISSEMENT
Site de Gueugnon
PLACE DES FORGES
71130 GUEUGNON
Tél : 09.65.51.19.65

RÈGLEMENT VACANCES DU COMITÉ

FORFAIT MIXTE (du 1^{er} janvier au 31 décembre)

Le Comité d'établissement participe aux frais de séjour pour chaque personne travaillant dans l'entreprise, remplissant les conditions de droit aux avantages du C.E., sous réserve qu'elle ne bénéficie pas déjà d'une participation du C.E dans la même année sur **les séjours été, grand voyage avec choix vacances, Chèque-vacances.**

Ce forfait s'applique comme suit :

a) **7 nuits maximum** en forfait camping, gîte, hôtel, chambre d'hôte, maison familiale, agence et professionnel du tourisme.

SONT EXCLUS DE CE FORFAIT : La location d'un meublé ou d'un appartement chez un particulier, les cures thermales, semaine mosaïque et camping N°1. Aucun remboursement ne sera fait sur ce type de location.

La participation s'élève à **13 € / nuit** par ouvrant droit ou couple et **10 € / nuit** par enfants à charge jusqu'à 21 ans révolu, **un certificat de scolarité sera obligatoirement joint pour les enfants de 16 à 21ANS**

Le montant du remboursement ne pourra être supérieur au tarif facturé.

La facture nominative doit être obligatoirement fournie avec l'imprimé.

b) **1 semaine maximum en location** par les catalogues proposés par le C.E., **avec participation suivant le barème sur l'imposition.**

Les petits enfants ne sont pas concernés par ce forfait

Chaque participant devra se conformer aux indications énoncées ci-dessus. Le Comité d'établissement se réserve le droit de contrôle sur les pièces justificatives fournies par les intéressés.

BONNES VACANCES.